

Accords commerciaux

Faits saillants

- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après le Ministère) a participé activement à la défense des intérêts du Québec dans le cadre de trois litiges commerciaux avec les États-Unis : celui du bois d'œuvre résineux, celui du papier surcalendré ainsi que celui du papier non couché à base de pâte mécanique. Ces litiges étaient toujours en cours au 31 mars 2018;
- Afin de contribuer au maintien des exportations vers les États-Unis, le Ministère s'est investi de maintes façons dans les efforts de négociation vers un nouvel accord commercial du bois d'œuvre résineux.

Objectif d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Créer des conditions favorables au développement de l'industrie des produits forestiers

Indicateur

- Contribution active à la défense des intérêts du Québec dans la négociation des accords commerciaux

Mise en contexte

Une part importante de la production de l'industrie des produits forestiers est exportée, ce qui en fait un important contributeur à la balance commerciale du Québec. En valeur, plus de 80 % des exportations québécoises issues de l'activité forestière sont acheminées vers les États-Unis. Plus précisément, le Québec exporte la moitié de sa production de bois d'œuvre résineux et presque la totalité de celle-ci est achetée par les États-Unis. L'industrie manufacturière des produits forestiers est donc fortement dépendante de la vitalité économique de ce pays. La paix commerciale résultant de l'Accord du bois d'œuvre résineux intervenu entre le Canada et les États-Unis et signé en 2006 a pris fin en 2015. La dépendance du Québec au marché américain pourrait donc être problématique en période de conflits commerciaux. La concentration des exportations vers un même marché, en l'occurrence celui des États-Unis, rend la province vulnérable.

Par ailleurs, l'accès aux marchés internationaux doit être préservé contre les interdictions, les contingents de volumes et les taxes à l'exportation. À cet égard, le gouvernement du Québec contribue à la défense des intérêts de la province par la négociation d'accords commerciaux visant à éliminer ou à limiter les barrières à l'exportation ou par la participation active à la défense des intérêts de l'industrie forestière québécoise lors de litiges commerciaux, qui peuvent être intentés en vertu des règles internationales du commerce.

Portrait 2013-2018

Indicateur: contribution active à la défense des intérêts du Québec dans la négociation des accords commerciaux

Accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis : défense des intérêts du Québec et négociations en vue d'un nouvel accord

L'Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 (ABR), arrivé à échéance en octobre 2015, prévoyait une année de grâce au cours de laquelle aucun recours ne pouvait être intenté. En novembre 2016, une coalition d'entreprises de bois d'œuvre résineux américaines a porté plainte au département du commerce des États-Unis (DOC) envers le Canada, l'accusant de subventionner son industrie. À la suite de l'enquête du DOC, les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis ont été assujetties à des tarifs douaniers combinés de 20,23 %. Ces tarifs incluaient des droits compensateurs et antidumping, lesquels sont entrés en vigueur en novembre 2017.

Le Ministère s'est investi dans la défense des intérêts du Québec dans le cadre de ce litige ainsi que dans les contestations des droits compensateurs et antidumping menées par le Canada devant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De juin à octobre 2017, des négociations pour un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux ont été engagées entre le Canada et les États-Unis. Aucun accord n'a été conclu au cours de la période du Bilan. Le Ministère a toutefois participé à de nombreux comités interministériels, intergouvernementaux et avec l'industrie pour la réalisation d'analyses des divers scénarios en lien avec un éventuel accord commercial. Il a également contribué à la production de mémoires, en collaboration avec le gouvernement du Canada, visant à contester auprès des instances internationales les taxes imposées par le DOC sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre résineux. En outre, le DOC a réalisé un audit de vérification en juin 2017 au sein des bureaux du Ministère.

Les diverses démarches judiciaires se poursuivaient toujours en 2020 dans le cadre du conflit sur le bois d'œuvre résineux, tandis qu'une reprise des négociations, au point mort depuis octobre 2017, n'est pas attendue avant la mi-2021.

Le gouvernement du Québec soutient l'industrie forestière ainsi que les travailleurs et les communautés locales qui en dépendent par l'entremise du programme ESSOR. L'un des volets de ce programme contribue à soutenir financièrement les entreprises admissibles qui manquent de liquidités, en raison des tarifs qu'ils doivent déboursier sur les exportations de bois d'œuvre résineux aux États-Unis pendant le litige commercial. L'aide offerte aux entreprises admissibles se traduit par des prêts ou des garanties de prêts pouvant correspondre à un maximum de 75 % des tarifs payés par l'entreprise.

Litige avec les États-Unis concernant le papier surcalandré et le papier non couché à base de pâte mécanique : défense du Québec

Le Ministère a également contribué à la défense du Québec dans le cadre des enquêtes relatives aux droits compensateurs et à l'antidumping menées par le DOC concernant le papier surcalandré (utilisé notamment pour les circulaires et les revues) ainsi que le papier non couché à base de pâte mécanique (utilisé notamment pour le papier journal et le papier d'impression), en collaboration avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). La préparation de la défense du Québec dans le cadre de ces enquêtes a entraîné de nombreuses rencontres avec le MEI et les conseillers juridiques du Québec ainsi que la préparation d'une quantité importante de documents, notamment sur les données relatives aux droits de coupe et sur les programmes sous la responsabilité du Ministère. Un audit de vérification a été réalisé par le DOC au sein des bureaux du Ministère en mars 2018 dans le cadre de l'enquête sur le papier non couché de pâte mécanique.

Le litige sur le papier surcalandré est officiellement terminé depuis le 6 juillet 2018, date à laquelle le département du commerce des États-Unis a approuvé la révocation de la plainte déposée par l'entreprise américaine plaignante dans ce dossier. Quant au litige sur le papier non couché à base de pâte mécanique, une décision favorable de la Commission du commerce international des États-Unis a mis fin au conflit, le 24 septembre 2018, en déterminant que l'industrie étatsunienne ne subissait aucun préjudice.

Autres réalisations en lien avec l'objectif d'ADF

Mise en place de la Table des partenaires

En octobre 2014, le Ministère a mis en place la Table des partenaires. Elle regroupe des représentants de l'industrie, des syndicats et des communautés et facilite les échanges positifs et un partage efficace de l'information, notamment en vue d'assurer des représentations auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des litiges commerciaux.

Promotion du régime forestier

La promotion du régime forestier représente un enjeu prioritaire pour le Ministère, en vue de protéger et de développer les marchés extérieurs du Québec dans le secteur des produits forestiers. En 2016, il s'est doté d'un plan de promotion du régime forestier du Québec. Ce dernier, mis à jour tous les ans, est basé sur quatre axes : le rayonnement, le positionnement stratégique, l'expertise et le développement économique.

Missions aux États-Unis

En 2017, le Ministère a participé à quatre missions aux États-Unis visant à sensibiliser des élus, des dirigeants d'entreprises et des représentants d'associations de constructeurs aux incidences de la taxe associée aux exportations de bois d'œuvre sur les consommateurs, les travailleurs et le développement économique aux États-Unis ainsi que sur la rigueur des pratiques forestières du Québec.

Autres ententes ou accords

Afin de créer des conditions favorables au développement de l'industrie des produits forestiers, le Ministère a travaillé à créer un contexte favorable à la mise en œuvre d'autres ententes ou accords à l'international, notamment :

- L'Accord sur le commerce intérieur (ACI) visant le libre-échange entre les provinces canadiennes;
- L'Accord de libre-échange Canada-Europe (CETA);
- le partenariat transpacifique (PTP);
- L'Accord de libre-échange Canada-Inde (CEPA);
- L'Accord Canada-Corée;
- La production d'analyses dans le cadre de l'enquête chinoise sur la pâte dissolvante;
- Les effets du conflit commercial États-Unis – Chine sur les perspectives du marché des produits forestiers.

Définition

Balance commerciale : différence entre la valeur monétaire des exportations et des importations de marchandises, de biens et de services – Si un pays exporte plus qu'il n'importe, sa balance commerciale est positive; s'il importe plus qu'il n'exporte, elle est négative.

Références

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2019. *Tables des partenaires* [en ligne], disponible au [https://mffp.gouv.qc.ca/forets/table-partenaires-foret.jsp], page consultée le 23 octobre 2019.